

Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17)

**Conférence de presse
8 février 2013, Vex**



Calendrier PA 14-17

Parlement : traitement des divergences	Mars 2013
Consultation ordonnances	Avril à juin 2013
Décision du Conseil fédéral	Automne 2013
Entrée en vigueur	1er janvier 2014

PA 14-17: grandes nouveautés

Paiements directs

- ▲ Tous les paiements directs sont versés à la surface
 - suppression de la prime à la vache
- ▲ Nouvelle politique qui dans l'ensemble favorise
 - l'exploitation extensive des surfaces
 - les régions de montagne
 - les estivages
- ▲ Nouvelles contributions
 - pour qualité du paysage
 - pour biodiversité en zone estivage
 - d'alpage
 - pour production viande et lait à base d'herbage
- ▲ Augmentation des primes pour les terrains en pente et l'estivage

PA 14-17

Les grands enjeux pour le VS ont été adoptés par les Chambres

- ▲ Maintien PD en zone à bâtir (év. pas sur nouvelles)
- ▲ Exceptions pour formation en montagne / formations passerelles
- ▲ Crédits d'investissement capital plantes pérennes

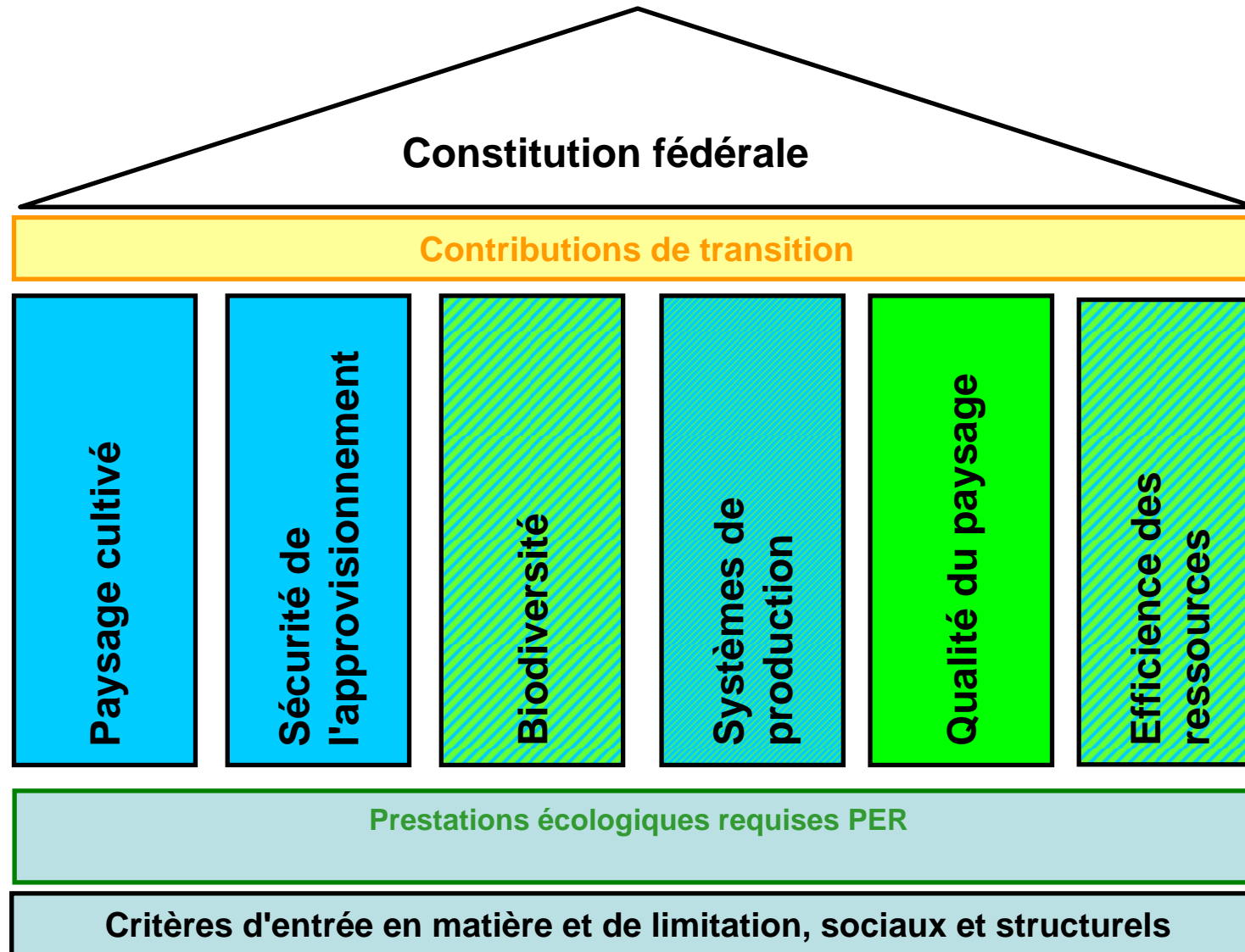
Points critiques :

- Risques de diminution du cheptel : cf. ordonnances
- Accès aux PD et aides structurelles pour petites exploitations

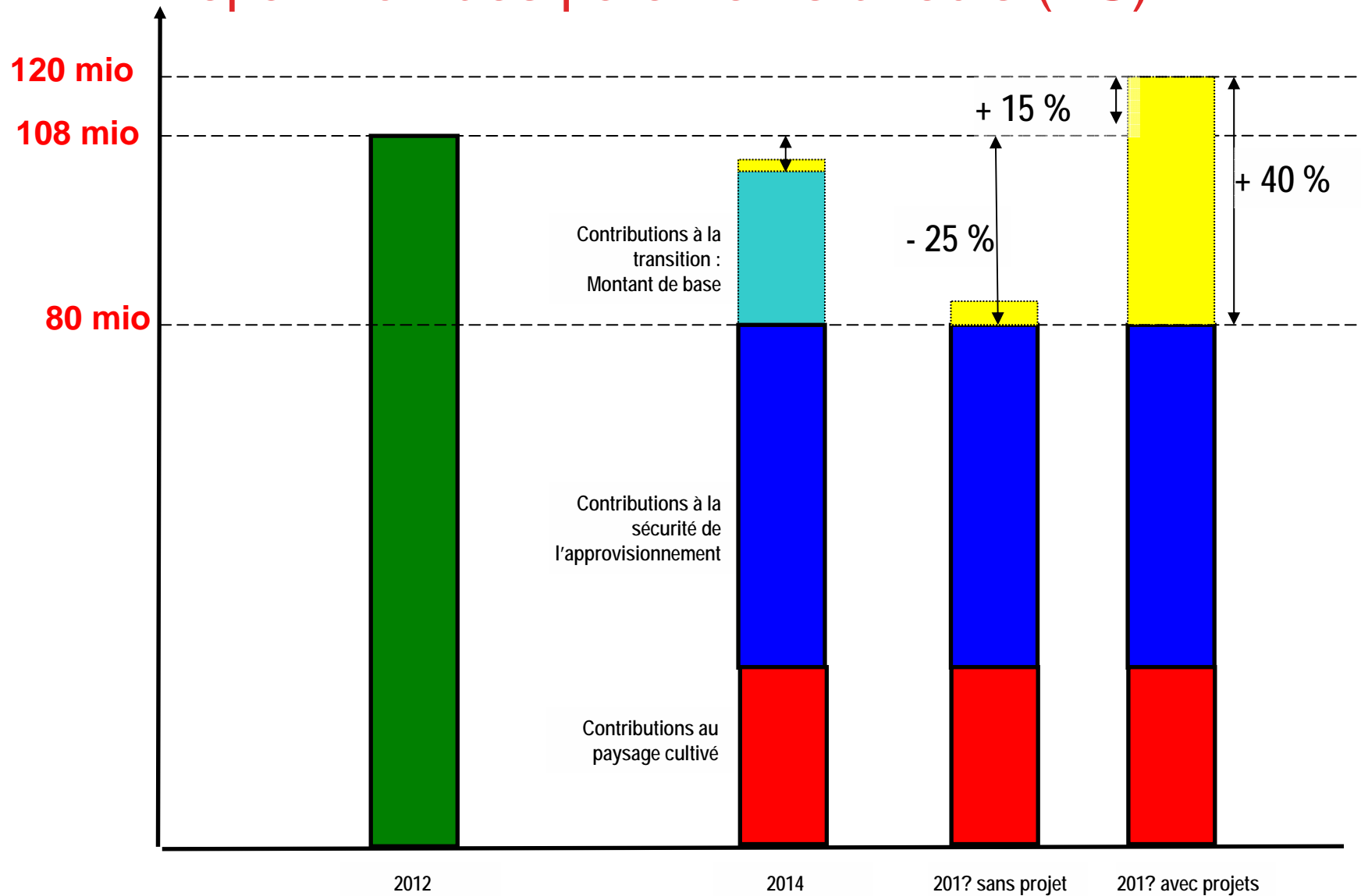
Points ouverts :

- Limites revenu, fortune, surface, animaux
- Co-financement 20% canton pour projets paysage et mise en réseau
- + 160 mios pour aides structurelles

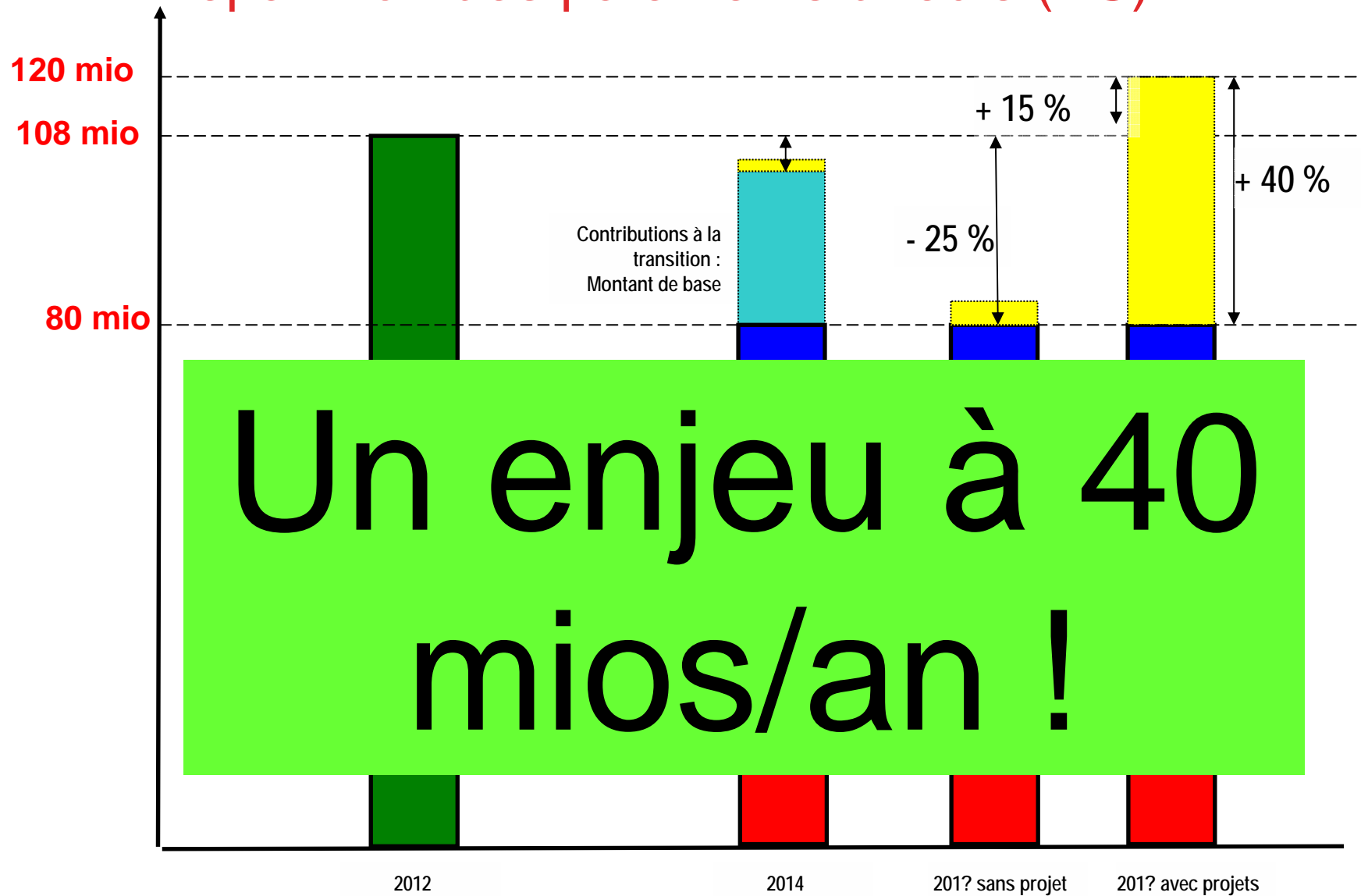
Une nouvelle redistribution des paiements directs



Répartition des paiements directs (VS)



Répartition des paiements directs (VS)



Politique agricole 2014-17 (PA 14-17)

Stratégie du canton



PA 14-17

Stratégie Valais PA 14-17

- ▲ Tous les agriculteurs doivent pouvoir :
 - a) être **informés et conseillés** sur les divers instruments PA 14-17
 - b) utiliser **tous les types de paiements directs** (y compris biodiversité et qualité paysage)
 - c) disposer d'outils pour **simplifier les travaux administratifs**

PA 14-17

Mise en œuvre en Valais PA 14-17

- ▲ Campagne d'**information** 2013
- ▲ Dès 2014-15, tous les agriculteurs avec paiements directs peuvent faire partie d'un **projet qualité du paysage**
- ▲ Dès 2014-15, toutes les surfaces ayant droit à la contribution **biodiversité** en zone d'estivage la reçoivent
- ▲ Toutes les **initiatives régionales** (ex. projets mise en réseau) sont soutenues par le SCA



PA 14-17

Mise en œuvre en Valais PA 14-17

▲ Campagne d'information 2013 :

- Assemblées générales (37)
- Plus de 20 séances d'information décentralisées (janv. - fév. 2013)
- Page internet
- Bulletin info
- Informations sur demande

PA 14-17

Mise en œuvre en Valais PA 14-17

- ▲ Tous les agriculteurs avec paiements directs peuvent faire partie d'un **projet qualité du paysage**
 - Environ 20 projets sur tout le territoire valaisan (porteur de projet : SCA ou évent. les organisations régionales déjà en place) dont environ 10 projets développés en 2013 et le solde en 2014
 - Engagement de 2 personnes au SCA, pour une durée déterminée, responsables du développement des projets

Les projets Qualité du paysage : Exemples de mesures

- ▲ Murs en pierres sèches du vignoble
- ▲ Coteaux arborisés avec floraison échelonnée
- ▲ Encouragement des vergers hautes tiges
- ▲ Entretien et remise en état des bisses, des canaux d'irrigation
- ▲ Remise en état et entretien des lisières
- ▲ Encouragement des clôtures en bois le long des chemins principaux
- ▲ Débroussaillage des surfaces de pâturage
- ▲ Races autochtones, composition du troupeau à l'alpage
- ▲ Maintien ou amélioration d'éléments de mosaïque ou de structures

Potentialité pour le Valais: env. 20 millions de frs / an

PA 14-17

Mise en œuvre en Valais PA 14-17

- ▲ Toutes les surfaces ayant droit à la contribution **biodiversité** en zone d'estivage la reçoivent
 - 2013: La qualité de la biodiversité est évaluée sur 50% des surfaces d'estivage
 - 2014: le solde des surfaces d'estivage est évalué
 - Engagement d'une dizaine d'étudiants/tes en botanique en job d'été en 2013 et 2014
- ▲ Réseaux écologiques : env. 20 projets finalisés fin 2013

Potentialité biodiversité VS : env. 10 mios / an

Autres potentialités (herbage, ...) : env. 10 mios /an

PA 14-17 : la réforme en résumé

- ▲ Un enjeu de 40 mios / an pour le Valais
- ▲ Des soutiens renforcés pour l'agriculture extensive, pour les pentes et les alpages
- ▲ Le Valais a des atouts importants car :
 - biodiversité riche et variée
 - paysages typiques et diversifiés
- ▲ Mais il faudra porter de vrais projets pour les saisir !
- ▲ Le SCA s'engage fortement dans ce sens

Nouvelles mesures de soutien à la production animale en 2013



Production animale 2015 – Nouvelles mesures 2013

▲ Assurer la pérennité et la rentabilité des alpages

- Augmentation pour améliorations structurelles (200'000 → max. 500'000)
- Nouvelle participation au recrutement de bovins provenant de l'extérieur du canton (0 → max. 275'000 de RPLP)
 - ▲ Maintien d'une charge en bétail optimale
- Nouveau cours pour responsables d'alpages (prestation interne)
 - ▲ Amélioration des connaissances personnelles
- Création d'une bourse de main d'œuvre pour alpages (prestation interne)
 - ▲ Diminution des tâches administratives et des frais de recherche de personnel

Production animale 2015 – Nouvelles mesures 2013

▲ Améliorer la rentabilité de la production laitière

- Incitation à la rationalisation des fromageries 2012 (1'300'000 → max. 1'300'000)
 - Créer des économies d'échelles
 - Améliorer la rentabilité des fromageries
- Augmentation du soutien au transport du lait d'industrie en provenance des zones de montagne I à IV (80'000 → max 140'000)
 - Soutenir une transition vers une meilleure valorisation de ce lait
- Augmentation des primes de qualité pour le Raclette du Valais AOC (100'000 → max. 125'000)
 - Soutenir l'effort de qualité pour un nombre croissant de fromageries et adaptation de l'échelle des primes

Production animale 2015 – Nouvelles mesures 2013

▲ Renforcement du soutien à l'élevage

- Augmentation des contributions pour constructions rurales (600'000 → max. 1'000'000)
 - ▲ Obtenir le maximum des nouveaux programmes de paiements directs par une adaptation des infrastructures
- Nouveau soutien à un service de dépannage agricole en Valais romand (40'000 → max. 110'000)
 - Fournir un remplaçant pour agriculteurs en cas de nécessité
- Nouveau soutien à l'élevage en apiculture valaisanne (0 → max. 100'000)
 - Augmenter le renouvellement ou le repeuplement des colonies

Production animale 2015 – Mesures maintenues en 2013

- ▲ Soutien à la promotion du Raclette du Valais AOC
- ▲ Soutien aux marchés officiels du bétail de boucherie
- ▲ Contribution au marché et exposition de bétail
- ▲ Soutien aux fédérations d'élevage, concours et syndicats bovins
- ▲ Promotion des filières viande
- ▲ Participation aux frais des projets d'études et de recherche
- ▲ Maintien de primes pour l'agrandissement et l'installation de nouveaux apiculteurs / agrandissement d'apiculteurs existants

Merci de votre attention

